

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2025-29-DGS
DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ETAT CIVIL**

Le Maire de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération n°DEL2021-10-01 du Conseil municipal du 13 octobre 2021 relative à l'élection du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2122-10,

Considérant la situation administrative de Madame Valérie CHANTEUX-WAECHTER, Attachée, exerçant les fonctions de Responsable des Services à la Population, de Madame Sophie TOUZET, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de Madame Michèle FLEURY, Rédacteur et de Madame Jessica JOFFRIN, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, exerçant leurs fonctions au sein des Services à la Population de la Commune,

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de leur donner délégation de signature dans les domaines ci-après détaillés,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à :

- Madame Valérie CHANTEUX-WAECHTER, Attachée, Responsable du service population,
- Madame Sophie TOUZET, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
- Madame Michèle FLEURY, Rédacteur,
- Madame Jessica JOFFRIN, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

les fonctions qu'il exerce en qualité d'officier de l'état civil pour :

- la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription et à la reconnaissance d'enfants,
- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, ou de prénom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la décision d'autorisation de changement de prénom,
- la décision d'autorisation de changement de nom issu de la filiation,
- la décision de changement de nom aux fins de mise en concordance de l'état civil français avec le nom retenu à l'état civil étranger,
- la transcription ou la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations précitées,
- la rectification de tout acte d'état civil suite à une erreur ou omission purement matérielle.
- l'enregistrement, la modification et la dissolution des PACS (Pacte civil de solidarité),
- l'établissement de tout acte d'état-civil sur la plateforme COMEDec,

Article 2 :

Les fonctionnaires ci-dessus désignés, délégués pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil peuvent valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Ils peuvent également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962.

Article 3 :

L'arrêté pris en la matière N°A2023-21-DGS du 8 juin 2023 est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié dans les conditions habituelles, et notifié aux intéressées.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de SENLIS ainsi qu'à Monsieur le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de SENLIS.

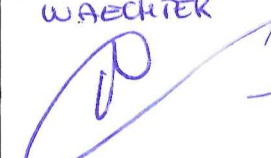
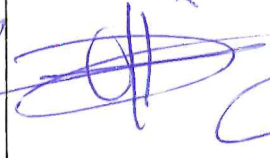
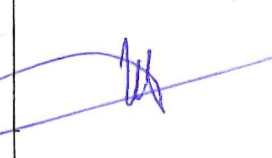
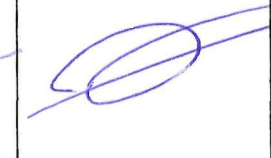
Fait à Crépy-en-Valois, le 16 octobre 2025,

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Notifié le :

(Nom et signature des agents)

date : 17.10.25 V. CHANTEUX- WAECHTER 	date : 17/10/25 J. JOFFREIN-RUTA 	date : 17/10/2025 M. FLEURY 	date : 17/10/25 TOUZET S. 
--	--	--	---

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

17 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251016-A2025-29-DGS-AI
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025